RF
PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/03/2022
066-246600415-20220224-DE_007_2022-DE

Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : **ACCORD SUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « UNE VIE, UN CHAT »**	**Nombre de Conseillers :** 38 **En exercice :** 38 **Présents** : 31 **Votants** : 37 ***Délib. n°7– 24/02/2022***
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-deux, le 24 février, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Jeudi 17 février 2022

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal(T).

Absents excusés : ROMERO Pierre (T).

Absents ayant donné pouvoir : LAFFORGUE Guy (T) à BIANCHINI Marc (T), METLAINE Naïma (T) à CRISTOFOL Françoise(T), PARRILLA Jérôme (T) à PAGES Caroline (T), PERSON Claude (T) à GARSAU Jacques (T), PETIT Vivien (T) à GARSAU Jacques (T), VILA Patrice (T) à TRAFFI Pascal (T).

BAPTISTE Florence a été nommée secrétaire de séance.

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la demande de subvention présentée par l'association Une vie Un chat, au titre des missions qu'elle mène en faveur de la gestion des chats errants sur la Communauté de Communes,

CONSIDERANT l'intérêt des actions menées par cette association de protection des animaux, notamment la prise en charge de la stérilisation des félins ou la sensibilisation du public sur les problèmes engendrés par une prolifération d'animaux errants,

CONSIDERANT qu'une subvention de 15 000 € a été versée à l'association « Une vie, Un chat » pour l'exercice 2021, par délibération n°6 en date du 08 avril 2021.

CONSIDERANT que l'association a demandé à la Communauté de communes Roussillon-Conflent, en 2021, une avance de subvention sur l'année 2022 pour régler les factures émises par les vétérinaires et pouvoir continuer de « trapper » et stériliser les animaux errants très nombreux sur l'ensemble des communes du territoire.

CONSIDERANT qu'une avance de 7000€, sur la subvention 2022, leur a été versée en fin d'année 2021 par délibération n° 07 du 2 décembre 2021. A noter, que le groupement verse une subvention totale de 15 000€ par an.

CONSIDERANT que l'association demande à ce que le solde de la subvention 2022 leur soit versé avant le vote du budget soit 8 000 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,

DECIDE de soutenir l'Association Une vie Un chat dans le cadre de ses activités et des prestations qu'elle peut offrir sur le territoire communautaire.

ADOPTE l'attribution du solde de la subvention 2022 de fonctionnement d'un montant de 8 000.00€ **(HUIT MILLE EUROS),** imputée à l'article 6574, chapitre 65,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2022 de la Communauté de Communes,

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
William BURGHOFFER

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT